



“Et vivre, c’est ne pas se résigner” (Albert Camus)

Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP – Section de l’Oise
DDFiP de l’Oise, 2 rue Molière, 60021 BEAUVAIS Cedex

permanence le lundi

Tél – Fax - Répondeur : 03-44-06-35-68

mail : fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr

web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>

FO : le syndicat qui reste un syndicat

Déclaration liminaire **F.O.-DGFIP 60**

CAPL n°2 du 26 juillet 2013

Monsieur le Président,

F.O.-DGFIP regrette que cette CAP se tienne à une date aussi tardive.

La Direction Générale n’entend décidément pas ses représentants des personnels, n’entend pas ses agents et leurs familles, n’entend pas ses collègues des services RH. Tous souhaiteraient pouvoir avancer d’un mois les mouvements de mutation et ne pas transformer la période estivale en cauchemar pour trouver un logement, ou tout simplement un établissement scolaire ouvert pour inscrire un enfant pour la rentrée de septembre. La gestion calamiteuse du calendrier national impactant toutes les mutations est ici dénoncée. Bref, **F.O.-DGFIP** souhaiterait vivement que les conditions de travail des agents deviennent enfin une des préoccupations principales du Directeur Général, car il ne suffit pas de le dire ou de le "*chatter*". Bruno Bézard s’exprime volontiers dans la presse pour dire que lui-même a « *réduit la pression statistique et divisé par 3 les indicateurs* », oubliant trop vite la pression de ses calendriers intenable et desserrés à la dernière minute qui retentissent sur les RH et donc sur tous les collègues, ainsi que la délégation **FO** lui avait signifié lors de sa visite à Creil.

S’agissant de l’Oise, pour les contrôleurs de la filière fiscale, **la date de cette CAP Locale est beaucoup trop tardive**. Le 26 juillet, c’est un record ! Nos collègues ne comprennent pas pourquoi les autres départements ont pu la tenir beaucoup plus tôt et attendent une explication.

C’est un premier sujet de mécontentement au niveau local, mais il y en a un second.

En effet, vous avez refusé de répondre à notre demande de **documents préparatoires complémentaires**, pourtant des plus légitimes. Quel sens y a-t-il à communiquer les services d’affectation en direction des nouveaux détachés mais pas des nouveaux titulaires ? Comment pouvons nous préparer la CAPL dans ces conditions ? Que faire du TAGERFiP décliné par service de direction et des vœux de nos collègues souhaitant changer de service ? Ce n’était pas le cas en CAPL n°1 où ces informations étaient clairement communiquées aux élus. Les élus **FO** en CAPL n°2 craignent donc que cela cache quelque chose. Nous représentons ici tous les contrôleurs en fonction à la DDFiP de l’Oise, et pas seulement une fraction affectée mathématiquement à l’ancienneté administrative. Si tel devait être le cas, les élus **F.O.-DGFIP** se poseraient la question de boycotter une séance où la représentation syndicale n’est qu’un affichage ou une caution.

En conclusion, **F.O.-DGFIP** rappelle ses revendications :

- deux véritables mouvements de mutations par an pour les deux filières,
- le droit au retour sur le département d’origine pour tous les lauréats issus de concours internes et liste d’aptitude à la catégorie B, quelle que soit leur filière de gestion,
- le classement des demandes prioritaires à l’ancienneté du fait générateur.